

Petit-Mecatina et Plan Nord

NON À UNE AUTRE BAIE JAMES SUR NOS TERRES

Faire du Québec la première puissance mondiale des énergies renouvelables est un objectif très ambitieux. On peut s'interroger sur cette ambition de briller parmi les premiers, au moment où la planète est avant tout confrontée à des enjeux cruciaux de développement durable. La population du Québec saura sans doute apprécier à leur juste valeur et en temps et lieux ces élans d'enthousiasme partisan. De même, la définition que l'on peut donner d'un grand bâtisseur ne fait certainement pas l'unanimité. Si l'on veut parler de politiciens qui ont voulu profiter de conjonctures économiques pour accélérer le développement de grands projets, le Québec en compte plusieurs, et certains occupaient la fonction de premier ministre. Chez les Premières Nations, nous comptons beaucoup de femmes et d'hommes qui ont consacré leur vie à l'entretien, à l'exploitation et à la transmission du territoire et de ses ressources, et nous leur vouons également le plus grand respect.

Parmi les premiers ministres du Québec qui ont contribué au développement de grands projets, les Premières Nations reconnaissent ceux, quel que soit le parti politique, qui ont su prendre en compte la présence immémoriale des Premières Nations sur le territoire et les droits sur ce territoire qui sont les nôtres et qui continueront d'être au cœur de ce que sont les Premières Nations. C'est ce qu'exigeait leur rôle de chef de gouvernement, au-delà de l'ambition de briller.

On peut choisir d'ignorer, de contourner les droits des uns et des autres. L'APNQL constate que c'est là la position du gouvernement Charest. De l'exploitation d'une rivière sur un territoire qui n'est pas vraiment le sien, il est prêt à sauter à une autre, dans les mêmes conditions d'irrespect des droits des Premières Nations. Cela est inacceptable. L'histoire devra départager entre ceux qui ont contribué au développement harmonieux du territoire et les autres. Les Premières Nations ne cherchent pas à dissimuler leur déception, ni leur colère.

Est-il besoin de rappeler que le territoire sur lequel on compte développer des projets de barrages hydroélectriques se nomme « Nitassinan »; il s'agit du territoire ancestral de la nation Innu qui y détient des droits ainsi qu'un titre aborigène conférant un droit au territoire lui-même.

Rappelons qu'en novembre dernier, l'Assemblée des Chefs a adopté une déclaration portant sur un mécanisme d'affirmation de la souveraineté des Premières Nations. Un plan d'action, qui émane de cette déclaration, a été adopté en avril dernier. Les

Chefs ont donné le feu vert à la création d'un *Comité des terres et ressources*, composé de représentants des Premières Nations ayant pour mandat de proposer des solutions à la problématique actuelle de la gestion des territoires ancestraux et des ressources. De façon prioritaire, ce Comité aura la responsabilité de proposer une position en réaction au Plan Nord, dont les Premières Nations ne connaissent aucunement les détails et la portée.

En terminant, rappelons que la Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones affirme que « les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis » (article 26). Aussi, cette Déclaration stipule que « les États mettront en place et appliqueront, en concertation avec les peuples autochtones concernés, un processus équitable, indépendant, impartial, ouvert et transparent prenant dûment en compte les lois, traditions, coutumes et régimes fonciers des peuples autochtones.

Ghislain Picard
Chef de l'APNQL